

AVIS DE RECHERCHE

TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITÉ – COMPTES À PAYER ET PAIE

POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN

VOTRE MISSION

Sous la responsabilité de la trésorière, vous assurerez le suivi des opérations comptables en vérifiant et en compilant les factures, en assurant leur paiement et en conciliant les états de compte des fournisseurs.

D'autre part, en collaboration avec les ressources humaines, vous participerez au traitement de la paie : paramétrisation, entrée de données et vérifications dans le logiciel de paie.



VOS DÉFIS

- En plus du traitement des comptes fournisseurs, préparer les rapports de taxes à la consommation, les conciliations bancaires et les écritures de journal nécessaires.
- Collaborer à la production des états financiers et du budget de la Ville.
- Saisir les écritures comptables de la paie et concilier mensuellement les comptes de grand livre s'y rattachant.
- Effectuer les calculs en lien avec les opérations de la paie (ajustement de salaire, banques, rétroactivité, fins d'emploi, invalidité, dossiers CNESST, etc.).

PROFIL RECHERCHÉ

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité, en technique administrative ou toute autre combinaison de formation jugée équivalente.
- Détenir un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente à la fonction, dans le milieu municipal serait un atout.
- Détenir l'accréditation de spécialiste en conformité de la paie (SCP), un atout.
- Connaître le cycle comptable complet et les méthodes comptables en vigueur.
- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft 365 (plus particulièrement Excel) ainsi que qu'Unicité de PG Solutions
- Maîtrise de la langue française parlée et écrite.
- Esprit analytique et de résolution de problème.
- Souci du détail, minutie et rigueur.
- Sens de l'organisation et autonomie
- Bonne résistance au stress et à la pression.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Type de poste

Poste syndiqué permanent à temps plein (34 heures travaillées, mais rémunération pour 35 heures)

Taux horaire

Entre 30,12 \$/h et 33,93 \$/h

Autres avantages

- En congé tous les vendredis après-midi
- Régime de retraite dont les cotisations de la Ville s'élèvent à **9,5 %**
- Assurances collectives payées à **50 %** par l'employeur (soins médicaux, soins dentaires)
- Accès à des soins de santé virtuels et programme d'aide aux employé(e)s

Entrée en poste

Dès que possible

Vous avez envie d'un défi professionnel et souhaitez rejoindre l'équipe?

Faites-nous parvenir votre candidature **avant le 17 mars 2024** à

rh@ville.marieville.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.